

LE JOURNAL LYONNAIS



PARAISANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS & VENTE
33, Rue de Lyon, 33

ABONNEMENTS

 LYON ET RHONE. — Trois mois, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr.
 DÉPARTEMENTS. — — 8 — 15 — 30
ADMINISTRATION & RÉDACTION
3, Rue Stella, 3

LES IMPÔTS FACULTATIFS

Notre préoccupation constante est de trouver des combinaisons qui permettent, de dégrever le travail national et nous visons surtout les impôts facultatifs.

C'est à ce titre que nous avons sollicité et que nous sollicitons avec instance le rétablissement des jeux publics et de la loterie, l'impôt sur la spéculation de bourse et de commerce.

Nous avons maintes fois démontré qu'il y a de ce chef quatre vingt millions par an; l'Etat n'a qu'à vouloir pour les insérer dans le budget, sans que personne réclame.

Cherchons dans le même ordre d'idées.

Les permis de chasse. — Nous demandons que le prix en soit doublé, 50 fr. au lieu de 25, à la condition que les 25 fr. supplémentaires seront provisoires et appliqués à l'indemnité de guerre.

Il est possible que quelques chasseurs s'abstiennent; mais très-certainement le patriotisme suscitera bien des demandes de permis qui ne se seraient pas produites sans cela.

Ce serait favoriser le braconnage, dira-t-on?

Non; soyez certains que les braconniers ne prendraient pas de permis s'ils étaient à 50 centimes; cela par la raison bien simple que le braconnier évite avant toute chose d'être connu chasseur; la plupart d'entre eux ne travaillent d'ailleurs qu'aux époques où la chasse est prohibée.

Taxe des chiens de luxe. — Nous demandons également qu'elle soit doublée.

Exonérez les chiens de garde, les chiens de berger, même les chiens de chasse, et frappez d'un impôt sérieux ces petits animaux dont on fait trop souvent un jouet, et qui ne sont pas sans danger.

Voitures et chevaux de luxe. — Augmentez, dans de fortes proportions, les impôts sur ces chapitres, sans toucher aux chevaux et aux voitures de travail.

Vous frapperez les riches qui peuvent supporter ce surcroît de charges,

et qui, dans tous les cas, pourront s'exonérer en réduisant le train de leurs équipages.

Qu'on ne nous dise pas que nous penchons vers les lois somptuaires. Nullement. Nous évitons, au contraire, tout ce qui peut donner lieu soit aux dénonciations, soit aux recherches inquisitoriales.

Toutes les taxes qui précèdent peuvent être établies par simple déclaration des intéressés.

Une sanction pénale garantirait la sincérité des déclarations.

D'ailleurs, il faut que nous nous habituions peu à peu à la sincérité, corollaire de la liberté, qui donne des droits et impose des devoirs.

Usons des uns et veillons à leur conservation, mais soumettons-nous aux autres.

La régénération et l'avenir sont à ce prix.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

Paris, 15 juillet 1871.

Des renseignements particuliers de Versailles assurent que l'Assemblée nationale est de moins en moins disposée à adopter les droits proposés sur les matières premières. Par suite, on croit que le ministre des finances cherchera d'autres moyens pour équilibrer le budget.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 14 juillet, 2 h. 50, s.

A une heure et demie, des explosions répétées excitent une vive émotion à Paris; on aperçoit une fumée considérable dans la direction de Vincennes.

Mgr Dupanloup refuse l'archevêché de Paris.

Le général Le Flô est parti pour Strasbourg.

Paris, 15 juillet, midi.

Le *Journal officiel* dit : « L'explosion de Vincennes est arrivée dans les dépôts provisoires de cartouches et de projectiles; les explosions ayant été successives dans

des salles séparées, les travailleurs ont pu fuir. Un artilleur a été tué, six sont blessés.

« Le feu a pris par la négligence de l'artificier chargé de vider les cartouches.

« La malveillance est étrangère à l'événement.

« Des précautions sont prises contre de nouveaux accidents. »

Paris, 15 juillet 1871.

L'Assemblée a décidé que le compte-rendu des séances des conseils généraux seront mis à la disposition des journaux.

L'union de la presse s'est reconstituée pour les élections municipales de Paris.

De nouvelles explosions ont eu lieu hier soir à Vincennes.

Les habitants émigrent.

L'entrevue de Thiers et de Gambetta est démentie.

Le bruit que l'archevêque de Tours est nommé à Paris est prématuré.

Le *Times* revenant sur le manifeste dit :

« Avec les derniers Bourbons, les derniers légitimistes ont disparu de France. »

Versailles, 15 juillet 1871.

On assure que M. de Corcelle interpellera M. Thiers aujourd'hui sur la question du pouvoir temporel du pape.

Nouvelles de l'étranger.

Rome, 13 juillet 1871.

Les nouvelles alarmantes répandues par certains journaux sur la santé du Pape sont très-exagérées; le Souverain Pontife a donné hier et donnera aujourd'hui encore des audiences.

Le ministre de Russie est arrivé à Rome; il a visité M. Visconti-Venosta.

New-York, 13 juillet.

Plus de 60 émeutiers ont été tués et au moins 130 blessés. (Affaire de la procession protestante.)

Il y a eu six policemen et dix soldats tués.

Saint-Petersbourg, 14 juillet 1871.

Le prince Gortschakoff, sur l'ordre de l'empereur Alexandre, a reçu, ce matin, de la manière la plus gracieuse, la députatton de l'alliance évangélique

européenne et américaine en faveur des protestants persécutés des provinces allemandes de la Russie. Le prince a manifesté sa sympathie personnelle et celle de l'empereur pour le but de l'alliance évangélique dans ses rapports avec la liberté de la foi. L'entretien a duré une heure et demie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 14 juillet, 6 h. 15, soir.

A l'Assemblée nationale, M. Lam-brecht, répondant à une interpellation, lit une dépêche du préfet de Nice, déclarant erroné le télégramme annonçant des troubles à Nice. Aucuns troubles n'eurent lieu. Tout s'est borné à une rixe personnelle et à un coup de couteau donné dans un café chantant.

Examen des pouvoirs. — Dans le Gard, l'élection de M. Laget est annulée comme ayant été administrateur provisoire du département. M. Cazot est élu.

La discussion de la loi sur les conseils généraux continue.

Les articles 23, 24 et 25 sont adoptés avec cet amendement que les conseils généraux pourront être convoqués d'urgence.

Les articles 26 à 31 sont ensuite votés.

(Les articles ci-dessus visés sont relatifs aux sessions des conseils généraux.)

EXPLOSION DE VINCENNES

On a vu aux dépêches la mention sommaire de cet accident. Par voie particulière nous recevons les renseignements qui suivent :

Paris, 14 juillet 1871.

Vers une heure de l'après-midi, plusieurs détonations successives se sont fait entendre dans la direction de Vincennes et ont mis en émoi tous les quartiers du centre où le bruit de cette explosion était parvenu. C'était comme un feu roulant qui dura plusieurs minutes. Une épaisse colonne de fumée indiquait le lieu de l'explosion qui paraît assez éloigné de Paris.

De nombreux groupes stationnaient sur les boulevards et sur la place de la Bastille, attendant avec anxiété les nouvelles et sur-

Feuilleton du JOURNAL LYONNAIS

LE MAÎTRE D'ÉCOLE

II

Un hasard heureux l'avait sauvé de la conscription, et la Restauration le trouva surveillant la classe des élèves de septième, toujours malheureux, toujours bafoué, toujours triste et morose.

Ce fut à cette époque qu'il se fit un notable changement dans l'existence de Brutus.

L'aumônier du lycée, vieillard de soixante-dix ans, préféra avoir des souilles plus attentives qu'une troupe turbulente d'enfants; il demanda et obtint la cure de Bourgoing.

Monsieur Dulong, c'était son nom, avait pris depuis longtemps Brutus en pitié, et il montra cette bienveillance

pour lui, en arrachant le pauvre diable à la vie de supplices qu'il menait.

Le vieux curé avait résolu de doter sa commune d'une école primaire; et comme son grand âge ne lui permettait pas de remplir les fonctions d'instituteur avec la régularité nécessaire, il avait appelé Brutus près de lui comme suppléant. C'était une bien pauvre existence que celle qu'il lui offrait, mais toujours valait-elle mieux que sa position précaire au collège.

Le recteur de l'Académie avait alloué à Brutus cent cinquante francs et un diplôme de capacité; la commune avait fourni sa quote-part au salaire de l'instituteur, en le logeant gratis dans la maison dont nous avons parlé plus haut, à la charge par lui de la tenir en bon état, ce qui représentait par an un loyer de soixante francs et quatre-vingts francs de réparation.

Enfin, le revenu de Brutus se complétait avec la rétribution payée par les garçons et les petites filles, et qui était de vingt sous par mois, dont dix sous étaient affectés aux frais de l'é-

cole attenante au presbytère, et dix sous aux appointements de Brutus. En somme, tout cela pouvait constituer une place de trois cent cinquante francs.

Ce fut avec ces faibles ressources que ce jeune homme se décida à retirer sa mère de l'hospice où elle vivait depuis vingt ans, et à appeler sa sœur près de lui.

Il lui semblait que l'accomplissement de ce devoir sacré obtiendrait sa récompense dans le bonheur qu'il trouverait au sein de sa famille; mais il ne lui avait pas fallu beaucoup de temps pour se désabuser.

La mère lui témoignait une aversion qui ne faisait que croître tous les jours, quoique les transports de sa folie se fussent changés en une sorte d'idiotisme morne.

Quant à Rosalie, c'était une belle jeune fille d'une nature hautaine et décidée, qui avait, de prime-abord, le commandement de la maison, et qui disposait sans contrôle, non-seulement de tout ce qu'elle gagnait,

mais encore de tout ce que gagnait Brutus, qui n'en détournait pas un sou à son usage.

Ainsi Rosalie avait fait meubler et arranger sa chambre de la manière la plus coquette qu'elle pût imaginer dans sa pauvre position; puis elle avait logé sa mère, en lui procurant quelques vieux meubles en étoffes jadis brillantes, ce qui ravissait la vieille folle.

Quant à Brutus, on l'avait relégué au grenier, avec une couchette, une table et une chaise.

Peut-être, si on lui eût fait bonne mine, ne lui en eût-il pas fallu davantage; mais à l'heure des repas on l'excluait de la table sous prétexte que sa présence empêchait sa mère de manger.

On lui mettait sa part, viande, soupe, légumes, pêle-mêle dans une assiette avec un chiffon de pain, et le pauvre garçon allait dévorer sa pitance dans le verger quand il faisait beau, ou le plus souvent dans le grenier ou dans le corridor.

tout le retour des nombreuses estafettes qui avaient été lancées du côté de Vincennes par l'autorité militaire pour connaître la cause de cette explosion.

A trois heures, aucun messenger n'était encore revenu et on en était réduit aux conjectures les plus diverses.

D'après les renseignements les plus vraisemblables, c'est la capsulerie du Polygone de Vincennes qui a sauté et qui a envoyé des débris et des décombres de toute sorte presque sur la voie du chemin de fer, comme le prouve la dépêche suivante affichée à deux heures de l'après-midi dans la gare du chemin de fer de Paris à Vincennes.

14 juillet 1871.

Bel-Air à Paris

Inspecteur à ingénieur en chef. — Le train 27, retenu ici par suite d'avis de Vincennes. Explosion d'une poudrière, débris viennent ici, les détonations sont incessantes. Je vais voir sur machine si possible de passer.

Pour copie conforme :

Le chef de gare,

BOULANGER.

A trois heures les détonations se succèdent encore, mais à des intervalles plus éloignés.

Dans les bureaux du journal, nous avons cru, en entendant la première explosion, que c'était un coup de tonnerre ; mais le roulement continu des détonations nous aurait presque fait croire à une attaque des Prussiens.

A Alfort et à Charenton, les détonations ont été si violentes, qu'on a cru que le fort de Vincennes venait de sauter et les habitants se sauvaient effarés dans les rues, craignant de voir les maisons s'écraser sous le choc de cette explosion.

Sur les bords de la Marne, à Alfort, les habitants voyaient avec stupeur les bombes et les boîtes à mitraille éclater au-dessus du bois de Vincennes comme si elles étaient lancées en l'air par des mortiers.

Nous donnerons demain des détails plus complets sur ce sinistre dont nous ignorons encore les causes et conséquences qui, si nous en jugeons par l'intensité et le nombre des détonations, ont dû être terribles.

Au dernier moment, on nous apprend que c'est l'Ecole de pyrotechnie de Vincennes, établie sur la lisière du bois, du côté de Saint-Mandé, qui aurait sauté.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Service particulier du Journal Lyonnais)

Paris, 15 juillet, 10 h., 25, matin.

Les trois explosions successives qui ont jeté la terreur dans Paris, hier, après-midi, à une heure, à trois heures, et, la dernière, à quatre heures, se sont produites au polygone de Vincennes, dans les baraques où étaient emmagasinées les munitions enlevées aux fédérés.

Il y avait 200,000 projectiles.

Quarante artificiers y travaillaient.

La force des explosions a été telle que les maisons ont été ébranlées à une lieue à la ronde.

Des projectiles ont été lancés jus-

qu'au boulevard du Prince-Eugène ; on y a recueilli une bombe.

Il y a dix morts et seize blessés connus jusqu'à présent ; ce matin, les constatations n'étaient pas terminées.

Les décombres sont pleins de projectiles ; il est impossible d'approcher ; on craint toujours quelque nouveau malheur.

L'effet produit par les explosions a été terrible.

A Paris, on a cru que les forts sautaient.

Les voyageurs du train arrêté à Saint-Mandé ont fui, éperdus.

Les Prussiens qui occupent Charenton ont pris les armes et braqué leurs canons.

La cause de cet effroyable sinistre est inconnue.

Vous recevrez par le courrier des détails complémentaires.

L'AFFAIRE DE NICE

Une dépêche télégraphique avait annoncé que des scènes de désordre et de meurtre avaient eu lieu dans cette ville. D'après de nouvelles informations, il s'agirait d'une rixe déplorable survenue à l'occasion des adieux publics faits à ses commentants par le nouveau député, M. Lefebvre, dans la salle d'un hôtel.

Voici, d'après le *Phare de Nice*, les détails de cette triste affaire, qui n'a pas, heureusement, la portée qu'on lui avait donnée tout d'abord :

Une rixe déplorable, et dont les suites soulèvent en ville une très-vive émotion, a eu lieu lundi soir. Les frères Gilly et leur oncle étaient assis à la porte du café de la Maison Dorée ; lorsqu'un individu, se détachant d'un groupe qui stationnait à quelques pas, vint provoquer l'un d'eux, et, peu satisfait de l'accueil qu'il reçut, appela ses camarades, qui assaillirent le malheureux Gilly à coups de poing et à coups de canne. Les frères du battu et son oncle voulurent prendre sa défense, il s'en suivit une mêlée où l'un des Gilly aurait été frappé de quatre coups de poignard, un au bas-ventre, un autre au cou, et deux derrière le dos ; l'oncle de Gilly a été également atteint à l'aîne ; à l'heure où nous écrivons, on ne répond pas encore de sa vie.

Les blessés ont été transportés à leur domicile ; une plainte a été immédiatement déposée au commissariat de la mairie.

L'individu qui a porté les coups de couteau n'a pas été arrêté ; mais plusieurs de ceux qui l'accompagnaient seraient entre les mains de la justice. On attribue leurs actes à l'ivresse, et aussi à la passion politique. Quoiqu'il en soit, tous les habitants de Nice, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont d'accord pour flétrir d'aussi odieuses brutalités.

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, le 14 juillet 1871.

Ce matin, en vertu des ordres de l'autorité militaire, un nouveau convoi, composé d'environ cent cinquante prisonniers com-

promis pour participation à l'insurrection parisienne, a été extrait du dépôt près la préfecture de police et conduit à la gare Montparnasse. Ces détenus, qu'accompagnait une escorte suffisante, ont ensuite été transférés à Versailles, par un train spécial et mis à la disposition de la justice militaire.

On nous annonce l'arrestation du sieur Bonis (Casimir), ex-rédacteur du journal le *Cri du Peuple*, et président sous la Commune, de la commission d'enquête instituée pour l'examen des papiers du gouvernement du 4 septembre.

Cet individu, qui avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches, a été arrêté au moment où il faisait des démarches pour se procurer sous un faux nom un passeport pour l'étranger. Il a été écroué au dépôt, puis à la préfecture de police, après un premier interrogatoire.

Une cinquantaine d'arrestations ont été faites dans le quartier de Ménilmontant. Pour ne pas jeter le trouble dans ce quartier, la police a opéré avec une circonspection remarquable. Ces cinquante individus ont été arrêtés les uns après les autres. Sous un prétexte quelconque, chacun d'eux était appelé dans un endroit écarté, puis emmené sans que l'on s'en soit aperçu. Une fois réunis, ils ont tous été dirigés sur Versailles par le chemin de ronde, le long des fortifications.

On se rappelle que le sieur Letellier, maire de Montreuil, accusé d'intelligence avec les insurgés et d'arrestation illégale d'un gendarme, traduit, le 1er juillet, devant le 1er conseil de guerre, fut acquitté à la minorité de faveur.

A peine son acquittement était-il prononcé, qu'on découvrit un document qui établissait son adhésion formelle aux actes de la Commune.

Ce document, intitulé : « Liste des délégués des municipalités suburbaines qui ont voté l'adresse à la Commune le 22 avril, » contenait le nom de neuf maires, parmi lesquels celui du sieur Letellier.

On crut devoir le retenir provisoirement, mais, quelques heures après, conformément à l'ordre de la place, il fut mis en liberté.

En effet, comme il avait été acquitté par le conseil, malgré la déposition énergique du commissaire de police Guilhem, qui affirmait sa culpabilité, la découverte de preuves nouvelles, résultant du document que nous venons de citer, ne pouvait, d'après la loi, motiver de nouveau sa mise en jugement pour les mêmes faits, vu l'autorité de la chose jugée.

COURRIER DE PARIS

Paris, 14 juillet 1871.

L'affiche suivante a été apposée hier soir à 9 heures sur les murs de Paris :

AVIS

A partir de ce jour, la fermeture des théâtres, cafés et établissements publics autorisés, aura lieu à minuit, ainsi que cela se pratiquait antérieurement.

Paris, le 13 juillet 1871.

Le général gouverneur de Paris, Signé : DE LADMIRAULT.

On considère généralement cette mesure comme le symptôme de la levée de l'état de siège.

On vient de soumettre à M. Alphand, directeur des travaux de Paris, le projet du monument qui doit être élevé sur la tombe des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Ce monument, en marbre blanc, sera des plus simples : sur l'une de ses faces, il portera en lettres d'or les noms des deux généraux, la date de l'assassinat et celle du jour où l'Assemblée décida de rendre au dernier hommage à ces premières victimes de la fureur révolutionnaire.

La cour de cassation, pour honorer la mémoire de M. le président Boujean et de M. le procureur général Paul Fabre, fera célébrer un service funèbre à l'intention de ces deux regrettables magistrats, le lundi 17 juillet courant, à midi très précises, au maître-autel de l'église de Notre-Dame de Paris.

Demain samedi, à midi, auront lieu, dans l'église de la Trinité, les funérailles de M. Auher.

La Société des concerts du Conservatoire, sous la direction de M. Georges Hainl, exécutera le premier *Requiem* de Cherubini.

En outre, un *Benedictus* de la composition de M. Auher pour harpe, orgue et clarinette, sera chanté par M. Bouhy, le jeune ténor qui doit débiter prochainement dans *Faust*, et par les élèves du Conservatoire.

Mlles Rosine Bloch et Priola chanteront un *Agnus Dei*, également de la composition du regretté maestro.

Au commencement et à la fin de la cérémonie religieuse, l'orchestre de la Société des concerts exécutera des fragments de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven.

La musique du 1er régiment du génie, venue exprès d'Arras sur les ordres du ministre de la guerre, accompagnera le corps jusqu'au cimetière Montmartre, en jouant des marches funèbres.

Enfin au cimetière, les enfants de l'Orphéon de la ville de Paris chanteront la prière de la *Muette de Portici*.

COURRIER DE VERSAILLES

Versailles, 14 juillet 1871.

M. Ozanne, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, est parti hier pour Londres.

La révision, ou peut-être, la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre sera l'objet de sa mission.

Cette question traitée, il ira à Berlin, où doit avoir lieu une grande conférence diplomatique, à laquelle seront conviés des délégués de tous les Etats européens.

Pour faire exécuter plus rapidement les règlements des différends qui se présentent chaque jour entre les autorités militaires allemandes du corps d'armée d'occupation en France et le gouvernement français, M. Thiers a décidé qu'il serait envoyé à Compiègne une délégation des ministères des affaires étrangères et de la guerre — délégation qui résiderait à Compiègne tant que le général de Manteuffel y aurait son quartier général.

Cette délégation — d'après les ordres du

Nous n'avons pas besoin de dire que les bons morceaux n'étaient pas pour lui, et ces morceaux n'étaient pas toujours assez largement coupés pour l'appétit d'un jeune homme de vingt ans, d'une taille de cinq pieds six pouces et d'une carrure herculéenne. Ils étaient d'autant moins suffisants que Brutus avait un commensal particulier auquel lui seul accordait quelque pitié.

Ce commensal était un chien.

Ce chien, Brutus l'avait trouvé errant sur la route, maigre, pelé, hargard ; des enfants le poursuivaient à coups de pierres. Brutus l'avait sauvé de leur fureur et avait emmené le chien dans sa maison, et, depuis deux mois, il était son ami et le seul compagnon de ses longues promenades solitaires.

Comme on doit aisément l'imaginer, celui qui était le favori de Brutus devait être détesté de la mère et de la sœur du jeune homme, et le pauvre animal l'avait si bien compris, qu'il ne rentrait jamais à la maison avec son

maître ; il attendait à une certaine distance, puis il tournait autour du verger fermé d'une haie ; puis, quand il croyait pouvoir passer sans être vu, il courait en toute hâte vers la maison, gravissait en deux bonds l'escalier de la mansarde, et allait se coucher sous le lit.

Du reste, le nom du chien avait quelque chose de particulier, comme celui du maître. L'animal était borgne, et Brutus avait employé le peu qu'il savait de son histoire romaine à donner à son chien le nom d'un des plus fameux héros de l'antiquité, à qui une infirmité pareille avait valu le surnom de Coelès. Donc le caniche de Brutus s'appelait Coelès, comme l'Horatius qui défendit seul le pont du Tibre contre les soldats de Porsenna.

Quant au deux femmes, dont l'une n'avait point de nom et dont l'autre ne s'appelait que Rosalie, on s'accoutuma peu à peu à leur donner le nom de celui qui semblait le chef de la famille, et la vieille folle était connue dans le pays sous le nom de la mère Brutus.

et sa fille sous celui de mademoiselle Rosalie Brutus.

Maintenant que nous avons suffisamment dit quels étaient les personnages qui demeuraient dans la maison qu'on voyait à gauche de la route, il faut nous occuper de l'autre côté.

Précisément en face de la chaumière de Brutus se terminait le mur d'un parc qui s'étendait à plus d'un quart de lieue le long de la route, et qui remontait de même dans les terres jusqu'au sommet d'une petite colline sur laquelle était situé un château de la plus belle apparence.

Ce château appartenait au comte de Lugano, sénateur de l'Empire, ex-conventionnel, et jouissant, disait-on, d'une fortune très-considérable, surtout en sa qualité de tuteur de mademoiselle Van Owen, sa nièce, fille de sa sœur, morte depuis dix ans, et de monsieur Van Owen, fournisseur du bon temps, qui avait laissé à sa fille Paméla un héritage colossal.

Monsieur le comte de Lugano, qui devait ce titre à la munificence impé-

riale et qui l'avait accepté avec d'autant plus de reconnaissance qu'il lui servait à faire oublier un nom odieusement célèbre dans la Révolution, n'avait presque jamais habité son château de la Sapinière durant tout l'Empire ; mais, en 1814, il avait cru prudent de s'éloigner de Paris, où sa qualité de régicide l'avait fait exclure de la nouvelle Chambre des pairs, malgré ses talents administratifs.

Depuis le mois de mai, il s'était établi à la Sapinière, avec sa nièce Paméla et son fils Hector de Lugano, ex-auditeur au conseil d'Etat, jeune homme de fort bonne mine, et qui avait acquis à la cour impériale une célébrité que donnent les succès faciles, succès qui ne lui avaient pas manqué, grâce à la pénurie de beaux hommes et d'hommes aimables, causée par les guerres de Napoléon.

Il ne semblait pas que les moindres relations pussent s'établir entre cette famille si opulente et celle de Brutus ; mais le hasard en décida autrement. (La suite à demain.) Frédéric Soulié.

chef du Pouvoir exécutif — doit être composée de : un ministre plénipotentiaire, un secrétaire d'ambassade et un attaché aux affaires étrangères.

Pour régler les questions si importantes pour la population française des subsistances militaires, un intendant général serait désigné par le ministre de la guerre.

Cet un diplomate très intelligent, M. de Saint-Vallier, qui a été désigné hier matin pour remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 13 juillet.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Dupin adresse à M. le ministre des travaux publics une interpellation relative aux entraves que subit en ce moment le commerce par suite du retard dans les transports.

M. de Larcy. — Je remercie mon honorable collègue de m'avoir mis en demeure de m'expliquer sur une situation fâcheuse, je le reconnais, qui préoccupe extrêmement et a été l'objet de toute ma sollicitude.

Chacun sait qu'à partir du 15 juillet de l'année dernière les administrations des chemins de fer ont été placées dans des conditions exceptionnelles. Elles ont dû mettre tout leur matériel à la disposition de l'administration de la guerre et interrompre même le transport des voyageurs. Cette situation a duré plus de sept mois. A l'époque où ils auraient pu rentrer en possession de leur matériel, la malheureuse insurrection de Paris est venue forcer le gouvernement à mettre de nouveau les chemins de fer en réquisition pour les transports militaires.

Depuis lors les charges extraordinaires qui sont imposées aux chemins de fer n'ont pas diminué. Ils ont été chargés de la double opération, consolante il est vrai, de ramener en France nos prisonniers d'Allemagne et d'emmener en même temps les troupes étrangères qui foulaient encore notre territoire.

Les chemins de fer ont ramené en France 300,000 prisonniers français, du moins ils sont en train de les ramener, et je puis donner à la Chambre cette heureuse nouvelle que le 29 de ce mois, c'est-à-dire dans huit jours, il n'y aura plus un seul soldat français sur la terre étrangère. (Applaudissements.)

Ce n'est pas tout. Nos chemins de fer ont dû emmener en Allemagne une quantité énorme de canons et d'armes, et plus de 148 millions de kilog. de matériel de guerre. Or, pour suffire à une pareille opération, la compagnie de l'Est ne possédait pas un matériel assez considérable; elle a dû en emprunter aux autres compagnies.

Il faut aussi que vous sachiez que 14,000 wagons ont été détruits ou mis hors de service; c'est, au total, 30,000 wagons enlevés ainsi au transport, c'est-à-dire environ le quart du matériel, et encore cette proportion est-elle bien plutôt géométrique qu'arithmétique, et se multiplie-t-elle, comme chacun peut le comprendre.

Des commandes ont, il est vrai, été faites

aux usines, mais celles-ci n'ont pu satisfaire à ces commandes.

En même temps que le matériel des compagnies faisait défaut, les besoins généraux grandissaient à la suite d'un long chômage. Il y avait partout des besoins urgents.

Enfin, l'annonce des nouveaux impôts a encore eu pour résultat de peser sur les compagnies. Toutefois, on doit reconnaître que, en face de tant d'exigences et d'embarras, les compagnies ont fait tout ce qui était en leur pouvoir; la compagnie de la Méditerranée, en particulier, s'est trouvée en présence de 500,000 tonnes ou de 5 millions d'hectolitres, dont le transport normal eût exigé 10 à 12 mois et dont le commerce réclamait le transport immédiat. La même proportion se retrouve partout.

Malgré ce matériel restreint, les compagnies ont transporté, pendant le mois qui vient de s'écouler, une quantité de produits égale à celle qu'elles transportaient l'an dernier à pareille époque; ce fait témoigne suffisamment des efforts qui ont été faits. Un autre phénomène s'est produit, celui de l'encombrement des gares de Paris à la suite du siège. Le commerce, devenu plus méfiant, ne livre plus qu'au comptant; or, les destinataires, ne pouvant tout de suite prendre livraison, ont laissé les marchandises en gare.

Et puis, le camionnage n'avait plus les mêmes ressources; les chevaux ont disparu... ils ont été mangés. Enfin, à Paris, l'insurrection a amené la destruction d'un grand nombre d'entrepôts qui étaient comme les déversoirs des gares.

Je suis loin de nier les inconvénients de la situation; je dis, au contraire, que nous traversons une véritable crise, et il faut que chacun s'arme de patience.

Faut-il vous dire les efforts que nous avons faits? D'abord, nos prisonniers ramenés, nous devons rentrer en possession de 10,000 wagons que les Prussiens nous retiennent indûment.

Enfin, le ministre de la guerre a consenti à prêter des chevaux du train pour le service du camionnage. J'ai envoyé sur plusieurs points des inspecteurs généraux, et leurs rapports me donnent l'espérance que les souffrances du commerce iront en s'atténuant chaque jour. La Compagnie de la Méditerranée doit rentrer bientôt en possession des wagons qu'elle a prêtés à d'autres Compagnies, au nombre de 4,000.

Enfin, il est une autre mesure que je me propose de prendre et que je suis bien aise de faire connaître d'avance à l'Assemblée.

Pour éviter l'encombrement des gares, je compte prendre un arrêté qui obligerait l'expéditeur à désigner un domicile où les marchandises seraient expédiées au bout de 6 jours au plus tard. De plus, nous songeons, pour aider à l'écoulement des précieux produits du Midi, à rechercher les moyens de rendre plus aisé le recours à la voie des transports par eau.

Je sais que l'émotion est très-vive dans le Midi, où l'on s'en est pris à tout le monde: aux Compagnies, au gouvernement. Je ne demande pas mieux que la part soit faite à chacun, mais je proteste de mon absolu dévouement au soulagement.

Les véritables auteurs de ces souffrances, comme de toutes les autres, vous les connaissez. C'est le despotisme détestable qui nous a jetés dans la guerre; c'est le délire révolutionnaire qui a prolongé nos mal-

heurs et tant ajouté à nos ruines. (Très-bien.)

M. Peltrean-Villeneuve. — Je reconnais que M. le ministre des travaux publics s'est activement employé à diminuer les obstacles qui résultaient de la force majeure; mais je lui demande s'il a fait, auprès de son collègue des affaires étrangères, des instances pour qu'il fasse prévaloir l'exécution du traité de paix, qui stipule qu'à partir de la ratification le matériel de guerre détenu par l'armée envahissante sera restitué. Or, 10,000 wagons sont injustement détenus et répartis, à l'heure où je parle, sur tous les chemins d'Allemagne. J'ajoute même ce fait: c'est que la Prusse, croyant se les approprier, les a peints, les a démarquées, les a rendus méconnaissables, de manière que la revendication en fût plus malaisée. Je veux croire qu'on s'occupe à faire restituer ces wagons; mais il faut qu'on sache bien ici et partout que, si la France exécuté loyalement les conditions du traité, il ne faut pas cependant qu'elle soit la seule à l'exécuter (Très-bien!)

Depuis dix mois, les usines n'ont pas forgé une barre de fer. Il est temps que ces usines reprennent leur activité.

M. de Larcy lit une lettre du ministre des affaires étrangères de Berlin, qui fait espérer la restitution du matériel détourné de notre exploitation et immobilisé au service des Prussiens.

Quant à l'occupation des gares, ajoute M. le ministre, la question n'est pas aussi facile à résoudre.

M. le comte Jaubert demande une enquête parlementaire sur l'affaire de M. Baze, questeur, avec M. Merson, journaliste.

La Chambre repousse l'enquête et M. le comte Jaubert se retire; on assure qu'il donne sa démission.

Les rapports sur l'élection d'un certain nombre de députés nouveaux sont ensuite présentés à la Chambre. Elle valide les élections de MM. Lefèvre (Drôme), Clerc (Seine-et-Oise), Salmey (Puy-de-Dôme), docteur Maure, Henri Lefèvre (Alpes-Maritimes), Fourcand, Larrieu, Simiot, Sansac (Gironde). Suivant les conclusions du rapporteur, M. Dupuy est ajourné.

L'Assemblée passe ensuite à la suite de la discussion de la loi départementale.

Un seul incident est à noter. Il est relatif au scrutin de la 1re partie de l'art. 22 ainsi conçu:

« Les conseillers généraux sont nommés pour neuf ans; ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. »

Cet article est adopté par 326 voix contre 281, sur 607 votants.

Les partis se sont comptés sur cet article (voir les détails à la chronique locale.)

CHRONIQUE LOCALE

La députation du Rhône a pris une part active à la dernière discussion de l'Assemblée nationale, discussion qui devait aboutir à un vote dans lequel les deux partis principaux de la Chambre se sont comptés.

Ainsi qu'on l'a vu au compte-rendu, la question n'est pas de premier ordre; elle se prêtait par conséquent à une expérience parlementaire sans qu'il y eût à craindre de déchirements.

Il s'agissait du mandat de conseiller général.

Le parti conservateur proposait d'établir à neuf ans le mandat avec renouvellement par tiers et la rééligibilité indéfinie.

La gauche voulait, au contraire, limiter le mandat à six ans, les autres conditions étant maintenues.

En agissant ainsi, la gauche, c'est-à-dire le parti républicain, a montré une grande déférence au suffrage universel et prouvé son désir de ne pas créer des sortes de majorités politiques.

M. Le Royer a soutenu ces principes avec beaucoup d'ardeur.

Le scrutin a réuni la presque unanimité des députés, plus de 600; on peut donc avec certitude apprécier la situation.

326 suffrages ont été donnés à la proposition du parti dit conservateur, contre laquelle il y a eu 281 voix.

Dans les questions importantes, il n'y avait guère que 150 députés qui votaient dans le sens de la liberté.

Les élections complémentaires ont donc renforcé le parti républicain de 130 voix, y compris les votes flottants qui deviendront de jour en jour plus nombreux.

On peut donc considérer l'Assemblée comme étant divisée en deux partis à peu près égaux.

Les votes des députés du Rhône se sont ainsi répartis:

On voté pour: MM. Glas, Morel, de Mortemart, de Saint-Victor.

On voté contre: MM. Flottard, Le Royer, Mangini, Millaud, Ordinaire et Perret.

Se sont abstenus, MM. Jules Favre, de Laprade.

Était absent par congé, M. Ducarre.

La chaleur a été encore hier accablante. Un orage est de plus en plus imminent.

On a mis hier en circulation toutes sortes de bruits relativement à la dissolution de la garde nationale.

Nous croyons que les craintes des uns et les espérances des autres sont tout au moins prématurées. Une dépêche télégraphique, en date de Paris 15 juillet, porte, en effet:

« On assure que la commission d'initiative est favorable à la proposition de la suppression de la garde nationale; mais M. Thiers serait opposé à la proposition; il voudrait l'ajourner jusqu'à la réorganisation militaire. »

Quant à la promenade des 3e, 4e et 5e bataillons, elle n'a pas eu lieu, l'autorisation ministérielle nécessaire pour la sortie du département n'ayant pas été accordée.

Avis. — Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République, donne avis que les compositions pour l'admission à l'École navale, auront lieu au Lycée de Lyon, les 20 et 21 juillet, à 8 heures du matin.

Les épreuves orales auront lieu à Lyon le 31 août prochain.

M. Gay, de l'Observatoire, vient de recevoir une collection très complète des vues des ruines de Paris et des environs.

Grâce à des appareils d'agrandissement spéciaux, ces vues ont le relief et la profondeur de la nature même.

Ce spectacle des plus curieux, des plus

LA SEMAINE

C'était hier un triste anniversaire: 15 juillet 1871; déclaration de guerre à la Prusse.

Le rédacteur en chef du Journal Lyonnais a rappelé rapidement l'histoire de cette mémorable et fatale année, et il en a déduit logiquement la situation politique, économique et morale de la France.

J'ai de moins hautes visées, ayant pris pour devise le conseil de Voltaire: « Glissez, mortels, n'appuyez pas, » mon domaine étant circonscrit dans les causes secondes chères au baron d'Holbach.

Hélas! il n'y a pas le plus petit mot pour rire dans cette longue suite de douloureux événements.

Toutefois, en remontant le cours de mes souvenirs, je me rappelle avec une terreur recueillie, il y a un an, sur le boulevard Montmartre, au milieu de

l'enthousiasme guerrier dont Paris fut embrasé.

— A Berlin! à Berlin! criait-on de toute part.

— Allez à Berlin, mes enfants, dit à mi-voix un vieux monsieur, vous en ramènez Henri V.

Je fus quelque temps à m'expliquer le sens de cette évocation, ne pouvant comprendre par quel mystère une guerre que l'empire entreprenait dans un intérêt purement dynastique amènerait une restauration de la légitimité... si l'armée française victorieuse entrait à Berlin.

Le soir seulement, en effeuillant le calendrier, je remarquai que le 15 juillet est le jour de la Saint-Henri.

Le vieux monsieur, sans aucun doute, légitimiste, le savait, lui.

Autant qu'homme de France, je rends hommage au courage et au dévouement patriotique dont les légitimistes ont fait preuve pendant la guerre prussienne.

Mais, lorsque j'ai vu ce parti arborer résolument le drapeau d'Henri V, je me suis ressouvenu de la superstitieuse ex-

clamation du vieux monsieur, et je ne suis pas éloigné de croire que la coïncidence de la déclaration de guerre avec la Saint-Henri a suscité de chimériques espérances.

Où sont les neiges d'Antan? Voilà le 15 juillet revenu, et le comte de Chambord, par un manifeste publié cette semaine même, a donné sa démission de prétendant et signé son abdication préalable.

Quel émoi dans le parti, grand Dieu! Henri V veut garder le drapeau blanc et ramener la France à 1789, avant la réunion des états généraux!

Les lamentations de Jérémie ne sont rien comparées aux gémissements des légitimistes.

Ils devaient bien s'y attendre, cependant, pour peu qu'ils connussent le comte de Chambord, ou, si vous aimez mieux, « l'héritier de nos rois. »

Le comte de Chambord est un homme doux et paisible, ennemi des tourmentes, incapable d'un grand effort de volonté; la retraite le séduit et le pouvoir l'effraie; il oppose, depuis vingt ans, à

toutes les excitations, une invincible force d'inertie.

Sa correspondance politique, publiée récemment, se résume par ces mots que l'on peut lire entre toutes les lignes: « Laissez-moi tranquille. »

Son dernier manifeste est une fin de non-recevoir définitive et sans appel.

Les légitimistes ont eu soin de nous apprendre que le comte de Chambord n'a obéi qu'à ses inspirations personnelles.

Je le crois sans peine. Ses partisans ont dû lui dire: « La France veut la liberté; il faut donner satisfaction à ses aspirations; il faut pactiser avec l'esprit moderne. »

Le comte de Chambord a fait exactement le contraire, certain qu'on ne le suivrait pas dans cette voie rétrograde et qu'il pouvait enfin vivre en paix.

Il a réussi. Le parti légitimiste s'est dissous et va se répartir entre les diverses fractions de l'Assemblée nationale.

Les ordanistes recueilleront les indécis et les tièdes; quant à ceux qui considèrent 1830 comme une usurpation,

intéressants, est visible tous les jours, rue d'Algérie, en face la rue Terme.

Il a été perdu, il y a quinze jours environ, une montre Lépine, boîte en or, cuvette en cuivre, portant le n° 4174. — La rapporter contre récompense à Mme Gray, place Sathonay, n° 6.

CONCERTS POPULAIRES

Orchestre du Grand-Théâtre
DIRECTION DE M. J. LUGINI
PLACE BELLECOUR
Les Mardis, Jendis et Dimanches
De 8 heures à 10 heures du soir
BUREAUX à 7 h. 3/4 — PRIX D'ENTRÉE : 50 c.

Programme du dimanche 16 juil.

- 1re PARTIE
1° Ouverture du Cheval de bronze... AUBER.
2° Les bords du Rhône (valse)... A. LUGINI.
3° Grande fantaisie sur les motifs de Don Juan (Mozart)... C. BLANC.
4° Les Fauvettes (polka pour deux petites flûtes)... BOUSQUET.
2e PARTIE
1° Ouverture de la Dame blanche... BOIELDIEU.
2° Fantaisie sur Sérénades pour basson et hautbois, exécutée par MM. Lambert et Fargues... ROSSINI.
3° Ouverture de la Sirène... AUBER.
4° Par Monts et par Vaux (galop)... C. FAUST.
En cas de mauvais temps le concert sera renvoyé à samedi.

MUSIQUES MILITAIRES

Programmes du dimanche 16 juillet
De six heures à sept heures 1/2
PLACE PERRACHE
16e d'artillerie. — Chef: M. Tillié
1° Pas redoublé... VERDI.
2° Rigoletto (fantaisie)... VERDI.
3° Gilles ravisseur (ouverture)... STRAUSS.
4° Le beau Danube... STRAUSS.
5° Le Pré aux Clercs (fantaisie)... HÉROLD.
6° Polka... STRAUSS.

PLACE DE LA CROIX-ROUSSE
16e de ligne. — Chef: M. DANTZER.
1° Allegro militaire... BRUNET.
2° Ouverture... VERDI.
3° Valse... DOJARD.
4° Fra Diavolo (fantaisie)... AUBER.
5° La Traviata (mosaïque)... VERDI.
6° Cecilia (varsovianna)... ROUBINI.

PLACE MORAND
16e de ligne. — Chef: M. FUNFROCK
1° Allegro militaire... AUBER.
2° Le Cheval de Bronze (ouverture)... AUBER.
3° Le Chalet (air et duo)... A. ADAM.
4° Rosita (valse)... JULIEN.
5° La Chatte merveilleuse (fantaisie)... GRISAR.
6° Musikanten (polka)...

De huit heures à dix heures du soir
PARC DE LA TÊTE D'OR
16e de ligne. — Chef: M. FUNFROCK
1re PARTIE
1° Allegro militaire... AUBER.
2° Le Cheval de Bronze (ouverture)... AUBER.
3° Le Chalet (air et duo)... A. ADAM.
4° Rosita (valse)... JULIEN.
2e PARTIE
5° La Grande Duchesse (ouverture)... OFFENBACH.
6° Galathée (fantaisie)... V. MASSÉ.
7° La Chatte merveilleuse (fantaisie)... GRISAR.
8° Musikanten (polka)...

NOUVELLES DIVERSES

On lit dans l'Océan de Brest :
Le prince Napoléon vient de faire réclamer à M. le ministre de la marine un canot à vapeur qui était annexé à son ancien yacht le Jérôme-Napoléon, devenu le Desaix.
Le prince assure que cette embarcation était sa propriété particulière, ayant été construite à ses frais par Normand, du Havre, et Mazeline frères. Cette réclamation sera sérieusement étudiée avant que l'on prenne une décision à ce sujet.
Ces réclamations à la France, de la part d'un Napoléon, sont d'une impudeur grande.

M. Paul Demidoff, le riche russe que tout Paris a connu il y a deux ans, créateur de l'Asile Marie, etc., etc., M. Paul Demidoff, gouverneur de Kierw, se remarie.

On se souvient de la douleur que lui avait causée la mort de sa première femme, la princesse Marie Metjensky, douleur qui avait presque conduit M. Demidoff au tombeau.
On affirmait même que son état mental s'en était ressenti et qu'il avait été jusqu'à monter en chaire dans une chapelle édiflée à ses frais et à prêcher sur la vanité des affections humaines.

Aujourd'hui, il paraît que M. Demidoff est consolé.
Le nom de la nouvelle épouse est Mlle List-Troubezkoff.

VARIÉTÉS JUDICIAIRES

LA BANDE A MI

Pendant le trajet, pas une parole ne fut échangée. Fabre et Debril, chacun à part soi, combinaient un projet pour se soustraire à la poursuite de la justice.
Quand ils furent rentrés, Fabre dit :
— Si ce malheureux reste dans cet état, nous sommes perdus.
— Fuyons ! dit l'autre.
— Non. Il faut faire une tentative. Reste avec toi ; ne le quitte pas une seconde ; s'il sert de son hébètement, maintiens-le et appelle-moi.
— Où vas-tu et que vas-tu faire ?
— Je vais rallumer les lustres de la salle

de jeu et la couvrir d'or et de billets de banque. Peut-être avec la lumière et en présence de ce spectacle, la mémoire lui reviendra-t-elle ; alors, une crise se produira et nous verrons.

Fabre fit ainsi qu'il l'avait dit ; il prépara tout très-vivement et revint auprès de son complice.
Ils reprirent leur hôte sous les bras et le conduisirent à la salle de jeu.

Leur cœur battait violemment quand ils poussèrent leur malheureux compagnon de plaisir dans cette salle où, quelques heures auparavant, on jouait un jeu d'enfer, et qu'ils venaient de rétablir éblouissante de lumière et étincelante de pièces d'or.

Le résultat que Fabre attendait de son expérience fut plus rapide qu'il n'eût osé l'espérer.

A peine le propriétaire du Paradis avait-il pénétré dans les flots de lumière qui se répandaient dans la salle de jeu, qu'une violente commotion se produisit dans tout son être.

Il se redressa transfiguré, poussa un cri terrible, se précipita sur la table chargée d'or et d'argent et, se servant de ses deux mains comme de râteaux, ramena tout devant lui.

Ce fut par la cupidité que l'intelligence lui revint.

Mais bientôt le souvenir envahit son esprit ; il regarda autour de lui, étonné de se trouver seul ; la solitude et le silence lui firent peur ; un tremblement nerveux le secoua ; il étendit la main vers un coin de la salle et recula épouvanté.

A ce moment, Fabre lui frappa sur l'épaule.

Le malheureux tressaillit à ce contact ; il se retourna brusquement, reconnut son compagnon et se précipita sur lui.

Fabre, on le sait, était d'une force herculéenne ; ce fut heureux pour lui, car il eût été terrassé par son maître devenu furieux.

Fabre résista à son attaque et le renvoya contre la table.

La scène fut terrible.

Vingt fois le propriétaire du Paradis revint sur Fabre qui vingt fois le repoussa, calme, impassible, silencieux.

Son antagoniste, au contraire, rugissait, criait et vociférait ; il l'accablait de reproches, d'injures et de malédictions.

— Tu m'as perdu, misérable assassin !... Va-t-en, voleur !

Il écuma, et plus il rencontrait de froide résistance, plus sa fureur augmentait.

Quand il fut bien convaincu qu'il n'était pas de force à lutter contre un tel adversaire, il se retourna vers la table et ramassa l'or à poignée ; il le jeta contre Fabre et le lança au hasard à terre et sur les murs.

Puis ce fut le tour des bougies, des flambeaux et des lustres, qu'il brisa avec une fureur croissante.

En quelques instants, ce fut sur le parquet un amoncellement d'or et d'objets de toute sorte.

Cependant l'énergie du forcené s'épuisait ; des sons inarticulés sortaient de son gosier ; une congestion cérébrale était inévitable si une réaction ne se produisait pas.

Pour leur malheur à tous, ce ne fut pas la congestion qui termina cet accès de folie furieuse.

Le malheureux propriétaire tomba épuisé sur un fauteuil et fondit en larmes.

Les deux spectateurs de cette scène étrange l'entendirent murmurer quelques paroles, parmi lesquelles ils distinguèrent : Pauvre Fanny... La justice... Pas de témoins...

Bientôt, cet homme qui avait passé en quelques heures par les émotions les plus violentes, laissa tomber sa tête sur le dossier de son fauteuil... il dormait.

Fabre respira librement alors.

— Nous sommes sauvés ! dit-il.

Ce n'était pas l'avis du meurtrier de Fanny, qui se tenait debout contre le mur, pâle comme un mort. Mais Fabre ne s'en inquiéta nullement ; il connaissait le caractère lâche, bas et cruel à la fois de ce jeune homme qui ne reculait pas devant le meurtre d'une femme sans défense, et qui était incapable de soutenir une lutte énergique contre un adversaire redoutable.

— Nous sommes sauvés ! répéta-t-il. Quand il se réveillera, il n'aura même pas l'idée de repousser cet or.

— Mais quand on découvrira... Debril n'osa pas achever sa pensée. Fabre le fit pour lui.

— Eh bien ! après ? On découvrira le cadavre de Fanny ; la justice sera avertie ; on fera une enquête ; on se perdra en conjectures, et tout sera dit. Mais nous n'avons pas le temps de bavarder...

Ce disant, il entraîna Debril auprès du propriétaire qui dormait ; ils le couchèrent sur un canapé, le couvrirent avec soin et fermèrent toutes les issues, afin que la fraîcheur de la nuit ne le réveillât pas.

Quand tous ces préparatifs furent terminés, Fabre dit à son compagnon :

— Maintenant, rentrons au plus vite à Gaillac. Il faut qu'on nous voie à nos occupations habituelles.

Debril ne fit aucune objection ; il était dominé par le sang-froid de cet homme extraordinaire.

DEMANDE D'EMPLOI

Le mari et la femme, dans la force de l'âge, l'un cocher ou valet de chambre, l'autre cuisinière ou femme de chambre, désirent se placer ensemble dans une maison bourgeoise, à la ville ou à la campagne. — Bonnes références. — S'adresser au concierge, rue Gasparin, 15.

Innovation et grand succès dans les Ecoles

Système de COMPTABILITÉ SCOLAIRE honoré d'une mention honorable et des meilleurs témoignages, par A. HERMITE, instituteur, officier d'Académie, à St-Ismier (Isère). — Envoi franco, 1 fr. 50.

URIAGE-LES-BAINS HOTEL BARNEOUD

AU CENTRE DE L'ÉTABLISSEMENT
Chambres et cabinets meublés. — Déjeuners et dîners à toute heure. — Table d'hôte.

5e ANNÉE

IMPARTIALITÉ — PROBITÉ — INDÉPENDANCE

LA SURETÉ FINANCIÈRE

Paraissant tous les dimanches
Avec tous les renseignements financiers et les tirages de la semaine.

5 fr. par an, pour toute la France
BUREAUX : A Paris, 11, rue de Châteaudun

Pour tous les articles non signés : GEXMET.
Lyon, imp. P. Mougins-Rusand, rue Stella, 3.

Usiront grossir les rangs des républicains.

La République étant le gouvernement primordial, est à la fois un port d'embarquement et un refuge ; tous les partis peuvent s'y fondre dans une grande et patriotique union.

Les dernières élections, d'ailleurs, ont rendu facile cette fusion.

Bien que les élections remontent à quinze jours, il n'est pas trop tard pour en parler.

Non que je veuille raviver des passions mal éteintes, rappeler des déboires impatiemment supportés : Dieu m'en garde !

J'ai assisté à la lutte en simple spectateur, et ce que j'ai observé à Lyon, personne ne l'a dit encore.

Etrange a été la campagne électorale dans le Rhône !

Les élus sont M. Edouard Millaud, avocat, et M. Ordinaire fils, propriétaire.

La liste qui portait ces deux noms, laborieusement dressée par le comité central de Lyon, renforcée de nombreuses délégations rurales, était soutenue par le Progrès, le Défenseur des

droits de l'homme et le Petit Journal (édition de Lyon).

Le Progrès subissait cette liste ; il présageait, annonçait même un insuccès.

Le Défenseur s'évertuait à démontrer que MM. Millaud et Ordinaire étaient partisans de la Commune.

Le Petit Journal procédait avec calme, n'injurait personne, parlait le langage de la raison, ce qui n'exclut nullement la polémique convaincue et convaincante, au contraire.

Il disait : « MM. Millaud et Ordinaire sont des républicains amis de la liberté et du progrès, soucieux de l'avenir de la France ; votez pour eux si vous voulez éviter et les restaurations monarchiques et les révolutions violentes. La République libérale vous garantit contre l'une et l'autre de ces éventualités. »

Les deux candidats justifient pleinement ces affirmations.

M. Edouard Millaud est ce qu'on appelle un avocat d'affaires, c'est-à-dire qu'il est familier avec toutes les difficultés de la législation commerciale et de la jurisprudence pratique ; il connaît à

fond les questions difficiles, délicates et si importantes de la fabrique lyonnaise.

Entré dans la politique par la grande porte de la magistrature, il a fait ses preuves en qualité de premier avocat-général, et la ville de Lyon lui doit de ne pas avoir été ensanglantée le 23 mars.

Comme homme, il est affable et bienveillant.

M. Ordinaire fils n'a pas d'antécédents politiques ; il fait acte de patriotisme pendant la guerre et dépassé ses devoirs, ayant quitté sa femme et ses enfants, abandonné son exploitation agricole pour s'enrôler dans les corps francs.

Ils sont jeunes l'un et l'autre, et ce n'est pas un de leurs moindres mérites.

A l'heure où la France se transforme, il lui faut des hommes d'avenir, qui se dévouent tout entiers, dans l'intérêt même de leur ambition.

MM. Millaud et Ordinaire furent élus à une grande majorité.

Le Progrès et le Défenseur entonnèrent des chants de triomphe, le Petit Journal constata le résultat du scrutin, en se disant simplement heureux d'a-

voir soutenu des candidats républicains.

J'avoue que je m'étonnais de cette placidité de la part de notre rédacteur en chef ; j'aurais voulu triompher.

Mais lui : « Vous êtes jeune, mon ami ; féliciter le suffrage universel quand ses décisions vous satisfont, c'est s'exposer à l'injurier quand il vous inflige un blâme. N'oubliez pas que le journal est une résultante de l'opinion. Aux journalistes à présenter cette opinion et à rendre clairement sa formule. Hors de là, il n'y a que des personnalités irritantes et des luttes d'ambitions. M. Vandal terminait jadis une circulaire aux directeurs des postes par ces mots : « Souvenez-vous qu'à tous les degrés de l'échelle hiérarchique, nous sommes les serveurs du public. » Il faut que les journalistes s'inspirent de cette maxime, et soient bien convaincus que le suffrage universel est notre maître à tous. »

Je n'ai qu'à m'incliner.

Si le journalisme, ainsi compris et pratiqué, laisse le journaliste dans l'ombre, c'est au profit des idées et des principes.

J. DES TERREAUX.